

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 28 JUILLET 2021

Compte-rendu : affiché au siège de la CAPCA du 03/08/2021 au 03/10/2021

Début de séance : 18h30

Secrétaire de séance : Michel CIMAZ

Présents : 15
Procurations : 8
Votants : 23

DÉLIBÉRATION n° 2021-07-28/191 : SIGNATURE D'UNE CONVENTION RELATIVE À L'UTILISATION PAR UN AGENT DE MATÉRIEL PERSONNEL À DES FINS PROFESSIONNELLES

Le Bureau, après en avoir délibéré, par 23 pour, 0 contre et 0 abstention :

- **Approuve** la convention présentée, ainsi que son annexe, relative à l'utilisation par un agent de matériel personnel à des fins professionnelles.
- **Autorise** Monsieur le Président de signer avec l'agent concerné ladite convention et tout document y afférent.

DÉLIBÉRATION n°2021-07-28/192 : VOLONTARIAT TERRITORIAL EN ADMINISTRATION / AUTORISATION À MONSIEUR LE PRÉSIDENT À SOLLICITER L'AIDE DE L'ÉTAT

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, par 23 pour, 0 contre et 0 abstention :

- Autorise Monsieur le Président à solliciter l'aide financière de l'ANCT pour le co-financement d'un poste en volontariat territorial en administration (VTA) de chargé de mission auprès du Directeur Général des Services ;
- Autorise Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

Il est précisé que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2021 aux chapitres et articles prévus à cet effet.

DÉLIBÉRATION n°2021-07-28/193 : AUTORISATION DE SIGNER UNE CONVENTION FINANCIÈRE DE REPRISE D'UN COMPTE ÉPARGNE TEMPS SUITE À LA MUTATION D'UN AGENT

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, par 23 pour, 0 contre et 0 abstention :

- Autorise Monsieur le Président à signer les conventions financières de reprise du Compte Epargne Temps (CET) qui peuvent intervenir lors d'une mutation ou d'un détachement d'un agent à la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche.

DÉLIBÉRATION n°2021-07-28/194 : CONVENTION DE MISE À DISPOSITION PARTIELLE D'UN ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE AVEC LE CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE EN VUE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, par 23 pour, 0 contre et 0 abstention :

- Approuve le projet de convention de mise à disposition partielle (20%) d'un adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à passer avec le CIAS en vue de la mise en œuvre de la politique de la ville ;
- Autorise Monsieur le Président à procéder à la signature de ladite convention ;

- Autorise Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Il est précisé que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2021 aux chapitres et articles prévus à cet effet.

DÉLIBÉRATION n°2021-07-28/195 : CONVENTION DE MISE À DISPOSITION PARTIELLE DU SERVICE "BAIGNADE" DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PRIVAS CENTRE ARDÈCHE À LA COMMUNE DES OLLIÈRES-SUR-EYRIEUX

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 23 pour, 0 contre et 0 abstention :

- Approuve la convention, annexée à la présente délibération, de mise à disposition du service « baignade » de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche à la commune des Ollières-sur-Eyrieux ;
- Autorise le Président à signer ladite convention ainsi que toutes autres pièces afférentes à la présente délibération.

DÉLIBÉRATION n°2021-07-28/196 : ACQUISITION FONCIÈRE AU MOULINAS À SAINT-MAURICE-EN-CHALENCON / SUZANNE SAUZET BLANC – JACQUES SAUZET

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, par 23 pour, 0 contre et 0 abstention :

- Approuve l'acte de vente, annexé à la présente délibération, des parcelles cadastrées comme suit pour un montant total de 2 000 € :

Commune	Section et n°	Adresse ou lieu-dit	Zonage urbanisme	Surface totale	Surface cédée	Propriétaire
Saint Maurice en Chalencon	A 999	Moulinas		2 876 m ²	2 876 m ²	Suzanne SAUZET BLANC / Jacques SAUZET

- Approuve la prise en charge par la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche des frais d'acquisition (impôts, contributions et autres charges auxquels l'immeuble est assujéti ainsi que les frais de notaire) ;
- Autorise le Président à signer ledit acte de vente ;

Dit que les crédits sont inscrits au compte 2132 du budget principal 2021.

DÉLIBÉRATION n°2021-07-28/197 : BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF : ADMISSION EN NON VALEUR DES CRÉANCES IRRECOUVRABLES ET CRÉANCES ÉTEINTES

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, par 23 pour, 0 contre et 0 abstention :

- **Décide** d'admettre en non-valeur les créances irrécouvrables et créances éteintes pour un montant total de **20 795,36 €**. La dépense correspondante sera imputée au compte 6541- créances admises en non-valeur et au compte 6542 / créances éteintes du budget Assainissement Collectif.

DÉLIBÉRATION n°2021-07-28/198 : BUDGET SPANC / ADMISSION EN NON VALEUR DES CRÉANCES IRRECOUVRABLES

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, par 23 pour, 0 contre et 0 abstention :

- Décide d'admettre en non-valeur les créances irrécouvrables pour un montant total de 150 €. La dépense correspondante sera imputée au compte 6541 - créances admises en non-valeur du budget SPANC.

DÉLIBÉRATION n°2021-07-28/199 : BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF / REMISES GRACIEUSES – GENEVIÈVE LAVILLE

Le bureau, après en avoir délibéré, par 23 pour, 0 contre et 0 abstention,

- **Accorde** une déduction pour la partie « assainissement » de 22 m³ ;
- **Accorde** la remise gracieuse à M^{me} Geneviève LAVILLE sur la part assainissement de sa facture, pour la période du 2^{ème} semestre 2020, selon le détail suivant :
 - part « assainissement/CAPCA » : 22,65 € TTC
 - part « assainissement/ Modernisation des réseaux » : 3,63 € TTC
 - part « assainissement/ Véolia » : 15,80 € TTC

DÉLIBÉRATION n°2021-07-28/200 : BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF / REMISES GRACIEUSES

Le bureau, après en avoir délibéré, par 23 pour, 0 contre et 0 abstention,

- **Accorde** une déduction pour la partie « assainissement » de 165 m³ ;
- **Accorde** la remise gracieuse à Mme TORCHARD Clarisse sur la part assainissement de sa facture, pour la période du 2^{ème} semestre 2020, selon le détail suivant :
 - part « assainissement/CAPCA » : 236,39 € TTC
 - part « assainissement/ Modernisation des réseaux » : 27,23 € TTC
 - part « assainissement/ Véolia » : 54,05 € TTC

DÉLIBÉRATION n°2021-07-28/201 : SIGNATURE DE CONTRATS AVEC CITÉO ET VALORPLAST DE REPRISE DE FLUX DÉVELOPPEMENT ET D'UN AVENANT AVEC LA SOCIÉTÉ VALORPLAST POUR LA REPRISE DES PLASTIQUES

Le Bureau, après en avoir délibéré, par 23 pour, 0 contre et 0 abstention :

- **Approuve** le contrat pour la Reprise et le recyclage du standard plastique « flux développement » proposé par CITÉO et autorise monsieur le Président à signer ledit contrat et les documents annexés ;
- **Approuve** le contrat pour la reprise option filière plastiques proposé par VALORPLAST et autorise monsieur le Président à signer ledit contrat et les documents annexés ;
- **Approuve** l'avenant n°1 au contrat de reprise option filière plastiques proposé par la société VALORPLAST et autorise monsieur le Président à signer ledit avenant.

DÉLIBÉRATION n°2021-07-28/202 : BUDGET EAU POTABLE / ADMISSION EN NON VALEUR ET CRÉANCES ÉTEINTES

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, par 23 pour, 0 contre et 0 abstention :

- Approuve l'admission en non-valeur au compte 6541 - Créances admises en non-valeur, de la somme de 884,19 € répartie comme suit :
 - 9,07 € portant sur 2019
 - 212,48 € portant sur 2018
 - 321,18 € portant sur 2017
 - 124,86 € portant sur 2016
 - 127,10 € portant sur 2015
 - 89,50 € portant sur 2014
- Approuve l'admission au compte 6542 - Créances éteintes (dossiers de surendettement et clôture pour insuffisance d'actifs) - de la somme de 3 581,09 € répartie comme suit :
 - 110,34 € portant sur 2021
 - 449,88 € portant sur 2020
 - 1760,60 € portant sur 2019
 - 739,24 € portant sur 2018
 - 194,84 € portant sur 2017
 - 205,00 € portant sur 2016
 - 57,84 € portant sur 2015
 - 63,35 € portant sur 2014

DÉLIBÉRATION n°2021-07-28/203 : CONVENTION CONDITIONS DE PORTAGE DU POSTE DE CHEF DE PROJET « PETITES VILLES DE DEMAIN »

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PRIVAS CENTRE ARDÈCHE

1 rue Serre du Serret, BP 337 – 07 003 Privas Cedex

Téléphone : 04 75 64 07 07 / Fax : 04 75 30 53 94 / agglo@privas-centre-ardeche.fr / www.privas-centre-ardeche.fr

Le Bureau, après en avoir délibéré, par 23 pour, 0 contre et 0 abstention :

- Approuve la passation de la convention fixant les conditions de portage du poste de chef de projet "Petites villes de demain" ;
- Autorise Monsieur le Président à procéder à la signature de ladite convention et tout document s'y rapportant ;

Précise que les crédits correspondants seront inscrits au budget principal 2021 de la Communauté d'Agglomération, au chapitre et articles prévus à cet effet.

Fin de séance : 19h15